

CHSCT Spécialisation**1** jour – 7 heures**Objectifs :**

- Situer les obligations de bilan et de programme de prévention au sein de l'ensemble du dispositif légal gérant le fonctionnement du CHSCT
- Savoir réaliser et présenter le bilan du CHSCT
- Savoir construire et présenter le programme de prévention du CHSCT

Public visé – Pré requis :

- Pas de pré requis
- Cette formation s'adresse au membres élus du CHSCT ou par délégations aux délégués du personnel en charges des thématiques de HSCT, ainsi qu'aux Présidents de CHSCT.

Type d'action :

Acquisition et perfectionnement des compétences

+ Pédagogie :

- Nombreuses mises en situations par un formateur doté d'une importante expérience en gestion de projets RH
- Evocation des propres réalités de l'entreprise
- Vidéo projection, paperboard, supports pédagogiques sous forme de clé USB

● Dispositions communes

- ✓ Les principes généraux de prévention et de responsabilités
- ✓ Environnement légal particulier : article L4612-16 du code du travail notamment, l'obligation du rapport écrit
- ✓ Responsabilité de mise en place
- ✓ Cadencement

● Le rapport écrit faisant le bilan de la situation générale

- ✓ Objet
- ✓ La transcription des résultats de l'évaluation des risques doit être utilisée pour l'établissement du bilan et du programme
- ✓ Contenu (arrêté du 12 décembre 1985, et éventuelles demandes du CHSCT)
 - Présentation de l'entreprise
 - Moyens et actions
 - Principaux indicateurs, résultats des audits et études portant sur l'analyse des risques
 - Faits saillants

● Le programme annuel de prévention des risques professionnels

- ✓ Objet
- ✓ Choix des actions, priorité
- ✓ Contenu
 - Conditions d'exécution (quoi, pourquoi, où, qui, quand)
 - Estimation du coût et la date prévue pour la réalisation (combien)
 - Mesures demandées par des membres du CHSCT et non retenues, motivation du rejet

● Conclusion et échanges